



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E204238

VALABLE JUSQU'AU 29/10/2025

ÉDITÉ LE 13/11/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : __/__/__

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/02/2024
7 000

Raison sociale : T2L ENERGIE

2 RUE DE LA TARGETTE
59296 AVESNES LE SEC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 983 245 242 00018

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP J39975G

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP J39975G

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 06 10 30 77 54

Portable : 06 10 30 77 54

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact.tisonconstruction@orange.fr

Responsabilité légale :

TISON FREDERIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 0

Tranche de classification : NC

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	30/10/2024
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	05/11/2024
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	30/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/10/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	30/10/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	30/10/2024
<input type="checkbox"/> Panneaux solaires photovoltaïques	05/11/2024

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.